

SIGNATURE DU PST2 DE SAINTE-MARIE

(Pacte de Solidarité Territoriale,
2^e génération)

Mardi 18 octobre 2022
Centre social de la Rivière des
Pluies

LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

Le partenariat Département/Commune est essentiel au bon et au juste développement des territoires. En effet, en tant qu'acteur du social soucieux d'un aménagement cohérent et durable du territoire, le Département se veut être force d'actions, aux côtés des communes, pour améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants.

C'est fort de cette volonté que le Département intervient de tout temps dans le domaine des routes, celui de l'amélioration de l'habitat ou encore dans le domaine agricole ou hydraulique, car chaque territoire a ses spécificités, ses problématiques, et ses richesses qu'il convient de valoriser.

Depuis 3 ans maintenant, j'ai souhaité instaurer une nouvelle dynamique partenariale avec les communes à travers la mise en place du Pacte de Solidarité Territoriale. Cet outil co-construit avec les communes et pour les communes permet à notre Collectivité de renforcer son soutien en faveur des territoires à travers une politique d'investissement renforcée et une action sociale de proximité pilotée en lien étroit avec les CCAS.

Ce dispositif ayant fait ses preuves, le Département souhaite l'inscrire dans la durée à travers la seconde génération du PST que nous signons ce jour avec la Ville de Sainte-Marie. Tout au long de ce mandat, la solidarité territoriale prendra ainsi une nouvelle dimension, grâce au travail d'écoute et de dialogue que nous avons su instaurer avec les territoires.

Le « travailler ensemble » est inscrit dans l'ADN de notre Collectivité. C'est fort de cet état d'esprit que nous serons aux côtés de toutes les communes réunionnaises.

À Sainte-Marie, une enveloppe de 693 000€ est consacrée aux actions sociales programmées par le CCAS de la ville dans le cadre du PST2 qui sera signée ce jour.

L'amélioration légère de l'habitat fait partie de nos priorités partagées. Tout comme la Transition écologique avec le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion (P1MA) auquel s'inscrit la Commune de Sainte-Marie.

Cyrille Melchior,
Président du Conseil départemental

PACTE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 1

La volonté affichée du Conseil départemental d'être au cœur des territoires du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Sud et des Hauts s'est manifestée par l'adoption d'un nouveau dispositif d'aide aux communes pour la période 2018 – 2020 : le **Pacte de Solidarité territoriale (PST)**.

90 M€ répartis entre les 24 communes et leurs CCAS, pour accompagner le développement de chacune d'entre elles et renforcer la solidarité territoriale :

- **75 M€ pour soutenir les investissements ;**
- **15 M€ pour répondre aux besoins de la population.**

Le PST a permis de soutenir de réels projets pour le développement économique et social dans toutes les communes (réhabilitation de cuisines centrales et satellites, constructions de skate park, salles polyvalentes, gymnases, centre funéraire, taxi social, portage de repas, aide aux permis de conduire, Maison des Séniors...)

RETOUR SUR LE PST 1 À SAINTE-MARIE

La Commune de Sainte-Marie a bénéficié d'une aide départementale de 630 066 € pour consolider ses actions sociales. Cette enveloppe a permis de co-financer les projets mise en œuvre par :

- **le CCAS (461 066 €) ;**
- **la Commune directement (169 000 €).**

PROJETS PORTÉS PAR LE CCAS

ACTIONS	Montant total prévisionnel (€ HT)	Montant PST (€ HT)	Taux
Portage de repas à domicile	205 191,00	84 128,00	41 %
Activités et animations à destination des personnes porteuses de handicap	70 986,00	35 493,00	50 %
Animation et information sur démarches en ligne auprès du public en difficultés sociales	14 250,00	7 125,00	50 %
Caravane de l'animation et information	96 529,00	43 438,00	45 %
Soutien et développement du Centre Social de la Rivière des Pluies	563 070,00	253 382,00	45 %
Aide au permis de conduire	75 000,00	37 500,00	50 %
TOTAL (€)	1 025 026,00	461 066,00	

PROJET PORTÉ PAR LA COMMUNE

ACTIONS	Montant total prévisionnel (€ HT)	Montant PST (€ HT)	Taux
Prévention spécialisée	260 000,00	169 000,00	65 %

PACTE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2

UN BUDGET DE 100 M€ POUR LES 24 COMMUNES

Le Département alloue pour le dispositif PST2 une enveloppe de **100 M€** pour la période 2021-2023. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- Un volet investissement « socle commun » : 75 M€ ;
- Un volet investissement « projets structurants » : 10 M€, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires ;
- Un volet fonctionnement « social » : 15 M€..

Aujourd'hui, les 21 territoires communaux ont contractualisé avec le Département sur les volets investissement et fonctionnement, et 3 sur le volet fonctionnement uniquement (dont la Commune de Sainte-Marie).



693 067 € POUR SAINTE-MARIE

Le CCAS de Sainte-Marie souhaite engager un programme d'actions composé d'une dizaine d'actions co-financées par le Département dans le cadre du PST2 dont :

- Le développement du centre social de la Rivière des Pluies ;
- L'accompagnement budgétaire des familles dans la vente des LTS (Logements Très Sociaux) aux occupants ;
- Les paniers fraîcheurs «Terre et partage » ;
- Les Jardins toutes cultures ;
- Le Jardin collectif et solidaire ;
- L'aide au permis de conduire ;
- Le portage de repas à domicile ;
- Les activités et animations à destination des personnes en situation de handicap ;
- L'amélioration très légère de l'habitat.
- Un poste de chef de projet

(détails chiffrés page suivante)

PACTE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2

UN BUDGET DE 100 M€ POUR LES 24 COMMUNES

LES ACTIONS PROGRAMMÉES PAR LE CCAS DE SAINTE-MARIE

Montant total € enveloppe PST 2 allouée en fonctionnement : **693 073 €**

ACTIONS	Coût (€ HT)	Montant PST2 (€ HT)	Taux	Montant CCAS (€ HT)	Taux	Autre financement (€ HT)	Taux	Financier
Développement du centre social de la Rivière des Pluies	342 525,00	168 922,00	49 %	95 151,00	28 %	78 452,00	23 %	CAF
Vente des LTS aux occupants : accompagnements budgétaires des familles	223 203,00	46 930,00	21%	22 320,00	10 %	153 953,00	69 %	Divers partenaires
«Terre et partage» : paniers fraîcheurs	21 400,00	17 120,00	80 %	4 280,00	20 %			
Jardins toutes cultures	10 800,00	3 000,00	2 8%	1 800,00	17 %	6 000,00	56 %	CAF
Jardin collectif et solidaire	7 200,00	2 000,00	28 %	1 200,00	17 %	4 000,00	56 %	CAF
Aide au permis de conduire	72 000,00	54 000,00	75 %	18 000,00	25 %			
Portage de repas à domicile	180 000,00	144 000,00	80 %	36 000,00	20 %			
Activités et animations à destination des personnes en situation de handicap	70 990,00	35 495,00	50 %	35 495,00	50 %			
Amélioration très légère de l'habitat	250 000,00	200 000,00	80 %	50 000,00	20 %			
Un poste de chef de projet	43 200,00	21 600,00	50 %	21 600,00	50 %			
TOTAL (€)	1 221 318,00	693 067,00	57 %	285 846,00	23 %	242 405,00	20 %	

250 000 € POUR L'AMÉLIORATION TRÈS LÉGÈRE DE L'HABITAT

L'amélioration très légère de l'habitat fait partie des actions programmées par le CCAS de Sainte-Marie dans le cadre du PST2. Dans le financement total de 200 000 € apporté par le Département et les 50 000 € du CCAS, pour la durée totale du PST2, la moitié sera dépensée sur un an pour financer les opérations destinées à soutenir les familles dans la réalisation des travaux.

Les problèmes d'insalubrité et les situations de danger nécessitent une intervention au cas par cas. Le CCAS traite en moyenne une vingtaine de dossiers d'amélioration de l'habitat par an et donne priorité aux personnes âgées et aux personnes porteuses d'un handicap. L'objectif est aussi de permettre aux familles d'accéder à un habitat conforme et décent.

Le volet transition écologique et solidaire est totalement pris en compte à travers une meilleure articulation des partenaires dans le domaine de l'habitat pour des travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles.

À l'échelle de l'île, le Département s'est fixé comme objectif de doubler le nombre de chantiers d'amélioration de l'habitat. Pour atteindre 20 000 logements améliorés en 5 ans, le nombre de chantiers exécutés devrait passer de 2000 (aujourd'hui) à 4000. Le budget consacré aux dispositifs d'amélioration de l'habitat est aussi multiplié par 2, en passant de 20 M€ aujourd'hui à 40 M€. Au bout de la mandature, ce sont 200 M€ au total qui seront dépensés par la Collectivité pour lutter contre le mal logement.



1 million
d'Arbres
POUR LA RÉUNION

PLAN « 1 MILLION D'ARBRES POUR LA RÉUNION »

À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE

Espèces exotiques envahissantes, urbanisation... face à l'érosion de la biodiversité, le Département de La Réunion a décidé d'aller plus loin dans la mise en œuvre de sa politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, avec le déploiement, sur tout le territoire, d'un programme ambitieux de reboisement de l'île, le Plan « 1 million d'Arbres pour La Réunion ».

LES OBJECTIFS DU PLAN

- Faire place aux espèces indigènes et endémiques : encourager la plantation massive de plantes indigènes et endémiques de La Réunion et/ou des Mascareignes d'ici 2027, dans les espaces publics urbains, périurbains et ruraux ;
- Créer des micro-forêts urbaines constituées d'espèces patrimoniales remarquables à travers le volet intitulé « Bwa de Kartié », pour améliorer le cadre de vie des Réunionnais ;
- Créer de la richesse et des emplois : faire des produits de la biodiversité réunionnaise des atouts pour la relance de l'économie locale (Pépinières, agro-écologie, Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales, bois d'œuvre...) ;
- Engager une démarche participative et partenariale avec : les Communes et les établissements publics : les structures associatives du territoire; les élèves et les équipes pédagogiques des écoles et des collèges ; les entreprises qui pourront mener des actions de mécénat ; la population réunionnaise qui sera associée et sensibilisée à la démarche à travers l'organisation de chantiers participatifs.

PLUSIEURS DISPOSITIFS D'AIDES À DISPOSITION

- Pour les associations : une dotation d'investissement « création, confortement ou réhabilitation d'unités de production végétale », une dotation de fonctionnement avec ou sans fourniture de plants ;
- Pour les écoles et les collèges : une « dotation Biodiversité » en vue de la constitution d'un arboretum d'espèces endémiques et indigènes et le cas échéant l'installation d'un rucher pédagogique ;
- Pour les Communes et les établissements publics : une dotation d'investissement « création, confortement ou réhabilitation d'unités de production végétale », un accompagnement technique aux projets mis en œuvre OU une dotation forfaitaire de fonctionnement.

Le Département vise à développer le P1MA avec la ville de Sainte-Marie. Une plantation est programmée courant 2023.

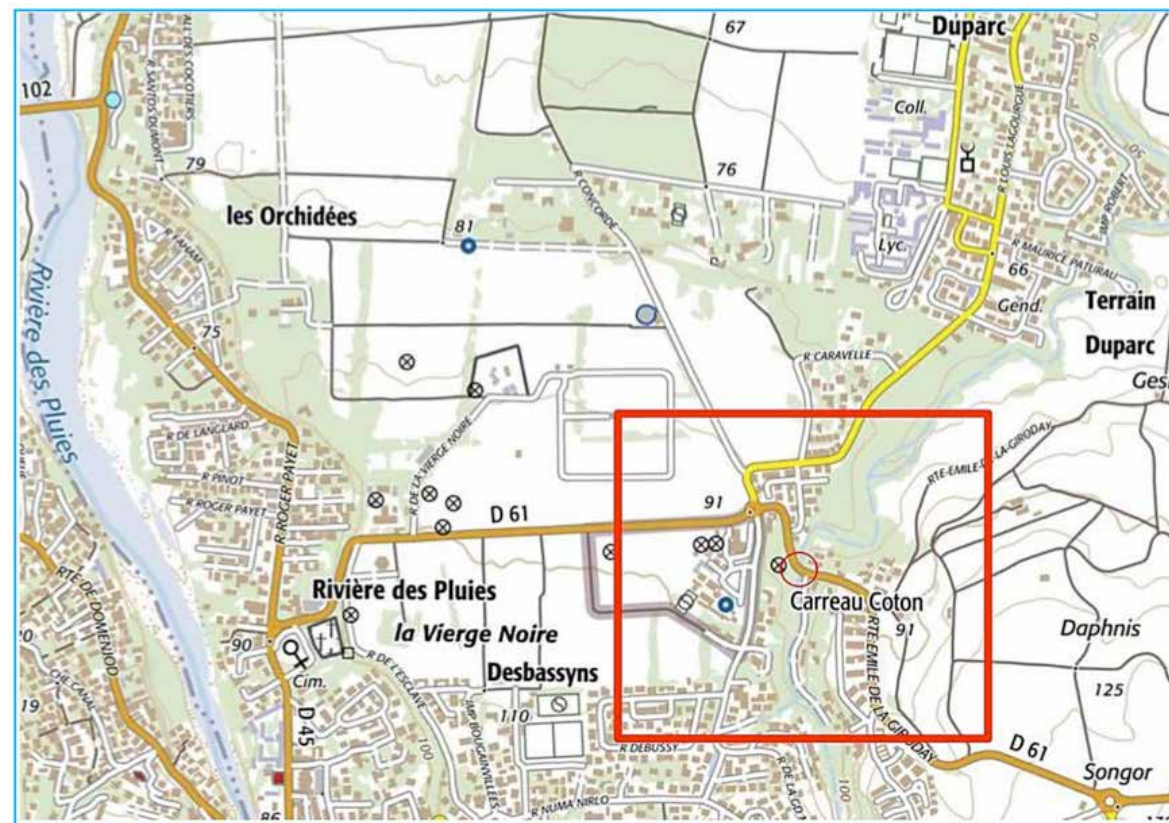
UNE PASSERELLE FLAMBANT NEUVE À LA RAVINE LA MARE

La Route de Bois Rouge (RD61) qui relie la route de Rivière des Pluies (RD 45) au chemin Tabur (RD 62) connaît une augmentation importante du trafic de véhicules et de piétons depuis l'aménagement du quartier de Beauséjour.

Sur le secteur de Carreau Coton, la RD61 est le seul axe permettant d'assurer la liaison entre le quartier de Beauséjour, les quartiers de Duparc / Rivière des Pluies. De ce fait, elle est fréquentée par de nombreux piétons, cyclistes et écoliers. La configuration actuelle de la route présente des caniveaux à ciel ouvert qui ne permettent pas d'assurer le cheminement des piétons et des cyclistes en toute sécurité.

Le Conseil Départemental de La Réunion a procédé à des travaux d'aménagement de la RD61 sur le secteur de Carreau Coton pour créer des cheminements piétons sécurisés côté amont (largeur minimum de 1,50 m) et une bande cyclable. L'emprise du projet franchit la Ravine de la Mare (PR 1+115) et a nécessité un aménagement spécifique, car l'ouvrage de franchissement existant ne permettait pas d'accueillir une bande cyclable et un cheminement piéton, tout en conservant une largeur circulaire de chaussée de 7 m minimum.

Le Département a donc réalisé une **passerelle piétonne sur l'ouvrage de la Ravine La Mare**, afin de compléter les travaux de sécurisation de la circulation piétonne à venir sur le secteur.



Ce nouvel ouvrage (au PR 1+115 de la RD61) mesure environ 11 m de long, 8,70 m de largeur circulaire et entre 3,10 (amont) et 3,60 m (aval) de hauteur de franchissement. Il s'agit d'un ouvrage constitué de **3 buses métalliques** d'environ 3,25 m d'ouverture chacune.

Les trottoirs de la passerelle piétonne, sont réalisés avec du béton fibré sur environ 500 ml en amont de la RD entre le giratoire de la Grande Montée et la rue des Frangipaniers, ainsi que sur 100 ml en aval de la RD entre la Ravine La Mare et la fin de la zone urbanisée. Le coût des travaux est de **192 045 € TTC**.

TRAVAUX ROUTIERS : LES CHANTIERS EN COURS À SAINTE-MARIE

La Commune de Sainte-Marie est desservie par 4 routes départementales :

- La **RD51** qui relie Sainte-Marie à Sainte-Suzanne en passant par la Ravine des Chèvres et Bagatelle (4,9 km) ;
- La **RD61** relie le quartier de la Rivière des Pluies à celui de Terrain Élisà (4,1 km) ;
- La **RD62** relie le quartier du Verger à celui de La Ressource (4,8 km) ;
- La **RD45** relie le quartier de Domenjod à celui de La Rivière des Pluie (1,5 km).

Soit un total de 15,3 km

LES OPÉRATIONS EN COURS

Aménagement de la RD 61 dans le secteur de Beauséjour

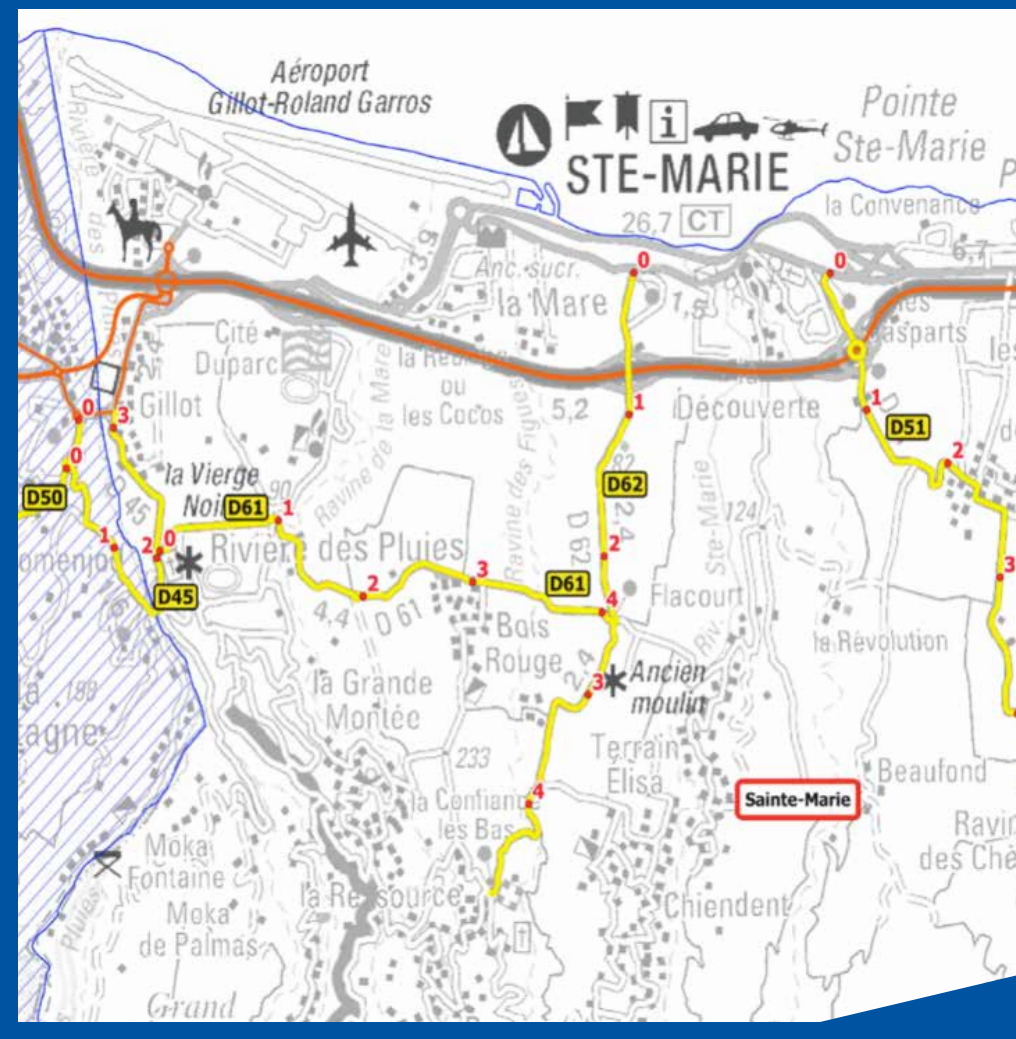
- Réalisation de 900ml de trottoirs, d'une bande cyclable dans le sens montant, d'un arrêt de bus, d'une passerelle piétonne et d'un réseau pluvial
- Montant des travaux : 1 067 145 € TTC
- Financement : Département 865 845 € (81 %) - Commune 201 300 € (19 %)
- Travaux terminés le 15 septembre 2022

Travaux de renforcement de chaussée sur la RD 62

- 850 ml à compter du PR 3+550
- Bon de commande de 249 000 €.
- Travaux prévus en novembre 2022

Travaux de sécurisation de la RD 51 Ravine des Chèvres

- Étude réalisée –convention à finaliser avec la commune
- Travaux estimés à 250 000 €.



VISITE DU CHANTIER DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE (BEAUSÉJOUR)

Le Département a participé au financement de la Cité administrative via le PST 1.

ACTIONS	Coût (€ HT)	Montant PS (€ HT)	Taux	Montant Communes (€ HT)	Taux	Autre financement (€ HT)	Taux	Financier
Construction de la Cité administrative	6 194 116,00	1 800 000,00	29 %	1 297 058,00	21 %	3 097 058,00	50 %	Région
Construction de parkings de la Cité administrative	1 000 000,00	200 000,00	78 %	800 000,00	22 %			



CONTACTS PRESSE

**Département de La Réunion
Direction de la Communication**

Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr

**Mairie de Sainte-Marie
Direction de la Communication**

Jérôme Boyer • 0693 21 93 80
jeromeboyer@ville-saintemarie.re